

DES DÉRIVES POTENTIELLES

En offrant de formidables opportunités de souplesse d'information et de gain de temps, les systèmes embarqués multiplient également les capacités de collecte et d'analyse de données individuelles et collectives, au point que leur usage pose des questions d'ordre éthique.

Anouvelles technologies, nouveaux risques. C'est d'autant plus vrai pour les systèmes embarqués qu'ils comportent des possibilités importantes d'observation, de stockage et de croisement de données. Ceci impose une vigilance accrue pour le respect des droits, et nécessiterait une adaptation des protections juridiques et techniques.

Observer et analyser les informations individuelles et collectives

La puissance et l'intégration des systèmes embarqués permettent de nous observer et de nous analyser, à un degré de finesse sans commune mesure avec ce qui pouvait exister quelques années auparavant. Exemple : couplée à un logiciel d'interprétation et une base de données intelligente, une caméra peut non seulement lire et déchiffrer les plaques d'immatriculation, mais aussi identifier les visages dans une foule. De même, l'utilisation des points WiFi, ainsi que la nouvelle fonctionnalité de géolocalisation sur les téléphones portables et les véhicules – active même hors temps de communication –, permettent de connaître de façon précise nos déplacements, notre emploi du temps, et nos fréquentations.

Sur le plan technique, il est facile de conserver l'historique de ces informations pendant plusieurs années, informations qui peuvent aussi être croisées avec toutes nos activités en ligne (achats et mouvements bancaires, communication électronique, ou divertissement).

Ainsi, avec l'environnement électronique, il devient possible de récolter et d'analyser l'information individuelle et

collective de façon systématique et discrète.

Risques et bénéfices

Les bénéfices des nouvelles technologies pour le consommateur sont indéniables : multiplication et amélioration des appareils et services électroniques proposés (degré d'efficacité et de fiabilité élevé, coûts toujours plus bas).

En s'appuyant sur une connaissance approfondie du prospect, les distributeurs de produits et de services peuvent d'ores et déjà adopter une approche marketing ciblée avec précision pour chacun. Aussi attrayant que cela puisse paraître, ceci peut au contraire constituer une arme déloyale dans le rapport de forces entre le distributeur et consommateur.

Pour l'employé, les risques concernent principalement les atteintes à la vie privée sur le lieu de travail, et un contrôle plus serré par l'employeur sur l'emploi du temps, de l'activité et des performances.

Pour le citoyen, ces nouvelles technologies apporteront à moyen terme une réactivité accélérée, voire immédiate, de l'État. Il accèdera plus facilement aux services et aux informations de l'administration, avec, à terme, une automatisation et donc une efficacité accrue des procédures les plus courantes.

Deuxième bénéfice important, le déclenchement quasi-instantané des services d'urgences en cas de besoin, et la gestion optimale des ressources : appel automatique en cas d'accident de la route, gestion de crise en cas de désastre naturel ou d'actes de terrorisme.

En revanche, les nouvelles technologies

augmentent de manière vertigineuse les pouvoirs de contrôle et de répression de la police : contrôles continus en tous genres des citoyens, associations et entreprises, suivi des manifestations... Ce qui comporte des risques importants pour les libertés individuelles et collectives (observation des comportements, usage abusif des informations récoltées, limitations sur l'exercice des droits fondamentaux à la vie privée, à l'association, au droit d'entreprendre, etc.).

La vigilance de tous

La capacité massive d'observer et de recouper les informations, puis d'agir pour canaliser les comportements individuels et collectifs de chaque individu, pose des questions d'ordre éthique. Il est utile de mener une réflexion sur ces nouvelles capacités et sur l'appareil juridique destiné à protéger nos droits fondamentaux.

Il conviendrait de renforcer les moyens juridiques et techniques de la Cnil¹ et lui permettre d'agir sur le plan international – même si elle ne peut pas suffire, à elle seule, pour garantir le respect des droits.

Il est essentiel que notre société entière prenne conscience des bénéfices et des risques apportés par les nouvelles technologies, et qu'elle reste vigilante quant au respect du droit du travail, à la libre concurrence, à l'information du consommateur, et, en toutes circonstances, au respect du droit à la vie privée. 🌐

Bruno Bouyssou
Laboratoire Verimag

¹ Cnil : Commission nationale de l'informatique et des libertés - <http://www.cnil.fr/>